



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par : Isabelle GELLY
Tél. : 03.20.30.54.62
isabelle.gelly@nord.gouv.fr

Lille, le 25 février 2025

Messieurs les gérants,

Le 22 avril 2024, vous m'avez adressé un dossier relatif à la modification de votre plan d'épandage de votre installation classée d'élevage porcin située sur la commune de FLÊTRE au 275 rue de la Courte Croix.

Après examen de votre dossier par l'inspection des installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), il s'avère que votre déclaration de modification de votre plan d'épandage est recevable et ne nécessite pas d'aménagement des prescriptions applicables à votre installation d'élevage de porcs soumise à autorisation.

La nouvelle surface épandable de votre exploitation passe donc désormais à 730,28 ha de surface agricole utile (SAU).

Par conséquent, je vous donne acte de votre déclaration qui sera inscrite au fichier des installations classées.

Je vous prie d'agréer, messieurs les gérants, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
la cheffe de bureau


Amina KRITA

Messieurs les gérants de l'EARL MEULEN HOUCK
275 rue de la courte croix
59270 FLÊTRE
huyghecourtecroix2@orange.fr
laetitia.colin@npdc.chambagri.fr